



Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'être affecté dans un lycée où se met en œuvre la « télé inscription », inscription en ligne. Cette modalité vise à faciliter la démarche d'inscription en lycée.

Pour accéder à ce service, **vous devez vous connecter par internet** sur le site de télé inscription à l'adresse suivante :

<https://teleservices.ac-nancy-metz.fr>

Ensuite, vous pourrez, à partir des différents écrans :

- **Activer votre compte si nécessaire (1)** avec le mot de passe transmis par le collègue. Ce compte est le même que celui qui permet d'accéder à l'ENT Mon Bureau Numérique ;
- Vous pourrez ainsi prendre connaissance de l'affectation de votre enfant ;
- **Confirmer l'inscription** auprès du lycée d'affectation ;

ATTENTION, une non validation de l'inscription via cette application ne vaut pas recours par rapport à la décision d'affectation prononcée par l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. Ce recours doit être formulé via un courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie.

- **Compléter la fiche** de renseignements et/ou mettre à jour les informations administratives ;
- **Indiquer vos souhaits sur les enseignements optionnels** (parmi ceux existants dans le lycée d'affectation, que vous aviez indiqués sur le dossier d'affectation de votre enfant) ;

ATTENTION, nous vous rappelons que l'inscription définitive dans certains enseignements optionnels ou cursus particuliers (section européenne notamment), sera faite par le proviseur du lycée en fonction du nombre d'élèves concernés, et des places disponibles.

- **Consulter la liste des documents à fournir pour l'inscription** et si nécessaire les télécharger.

Si vous n'avez pas d'accès à Internet, votre établissement d'origine ou le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O) de votre secteur, peuvent le mettre à votre disposition sur place et vous accompagner dans votre démarche.

Le service sera ouvert à partir du 1^{er} juillet 15h jusqu'au 6 juillet 2020 à 18h.

Vous devez donc procéder à cette télé inscription durant cette période. Au-delà de cette date, la place ne vous est plus garantie.